



ARRETE N°80
 CONCESSION DE TERRAIN
 dans le Cimetière Communal

Le Maire de la Commune,
 Vu la demande présentée par **Monsieur Joseph, Laurent SCOMA et Madame Fabienne, Marie, Madeleine SCOMA, sa fille, domiciliés : 47 Avenue les Hauts de Fontcaude, 34990 JUVIGNAC :**
 Tendrant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée :

■ **une concession familiale perpétuelle, 4 places.**

Article 2 : Cette concession est constituée d'une parcelle de terrain de 2,44 mètres de long sur 1,50 mètre de large, **Section G, Rang IV, N°1.**

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de : 4371,00 euros (quatre mille trois cent soixante et onze euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° *148* du *28/2/13*

Article 4 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et en préfecture.

Fait à JUVIGNAC, le 21 février 2013

Décompte :

- Prix de la concession (terrain).....	2310,00 €
- <u>Droit d'enregistrement :</u>	
Taxe départementale (3,60 %)...	83,00 €
Taxe additionnelle départementale (0.20%)	5,00 €
Frais d'assiette (2,50 %).....	2,00 €
Taxe communale (1,20%).....	28,00 €
- <u>Prix du caveau :</u>	1943,00 €
Total	4371,00 €

pour Le Maire,

L'Adjoint Délégué



Jean OUSSET



Enregistré à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST

Le 19/03/2013 Bordereau n°2013/635 Case n°61

Enregistrement : 118 € Pénalités :

Total liquidé : cent dix-huit euros

Montant reçu : cent dix-huit euros

L'Agent administratif des finances publiques

2 42 7 Fax : 04 67 10 40 49

juvignac.fr

EDDIE ELAMALI
 Agent des impôts